

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 1^{ER} AVRIL 2025

Ouverture de la séance

1. **Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. **Première période de questions**

3. **Approbation des procès-verbaux**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025

4. **Affaires des membres du conseil et tour de table**

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Amendement du calendrier des séances régulières du conseil municipal 2025

4.3 Autorisation de paiement – Inscription au Congrès FQM 2025

4.4 Demande de subvention auprès du programme 4 500 bornes

4.5 Mouvement de sensibilisation pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs pour le mois de mai 2025

5. **Règlements**

5.1 Avis de motion du projet de règlement numéro 726-25-4 modifiant certaines dispositions du règlement 726-18, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle

5.2 Adoption du Règlement numéro 655-25-4 modifiant le règlement numéro 655-03, tel qu'amendé, concernant la paix, l'ordre et les nuisances

6. **Administration générale et finances**

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de mars 2025

6.2 Autorisation de paiement – Adhésion UMQ 2025

6.3 Emprunt au fonds de roulement 2025 pour le financement de certains projets autorisés lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2025-2026-2027

6.4 Approbation de la programmation révisée de la TECQ 2019-2024

6.5 Autorisation de paiement – Contribution annuelle 2025 – OHBM

6.6 Autorisation de paiement – Budget révisé 2025 OHBM

6.7 Annulation du financement par l'excédent de fonctionnement non affecté – Exercice financier 2024

6.8 Financement par l'excédent de fonctionnement affecté à l'aréna – Exercice financier 2024

6.9 Appropriation d'un montant à l'excédent de fonctionnement non affecté pour le financement d'activités de fonctionnement 2024 reporté à l'exercice financier 2025

7. **Aménagement et urbanisme**

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de mars 2025

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 24 mars 2025

7.3 PIIA – 11, rue des Bâtisseurs (6 logements)

7.4 PIIA – 21, rue des Bâtisseurs (6 logements)

7.5 PIIA – 26, rue des Bâtisseurs (6 logements)

7.6 PIIA – 5, rue Rivière – Remplacement de fenêtres

7.7 Dérogation mineure – 22, rue Hébert – Piscine en cour avant

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

8. Loisirs et culture

- 8.1 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif aux modalités d'accessibilité réciproque et à l'utilisation des infrastructures scolaires et municipales entre la Ville de Bedford et la Commission scolaire du Val-des-Cerfs
- 8.2 Action pour minimiser les enjeux de la tenue d'un camp de jour municipal
- 8.3 Octroi de contrat et autorisation paiement - Travaux à la cuisine collective du Centre Georges-Perron
- 8.4 Octroi de contrat de gré à gré pour la peinture des terrains de pickleball
- 8.5 Autorisation de gratuité – Salle Arlène-Murray – Souper-spectacle Le Repaire
- 8.6 Autorisation de tenue de levée de fonds – Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead
- 8.7 Autorisation de gratuité – Salle Arlène-Murray et autorisation de demande de permis de boisson – Dîner de Noël du Club de la FADOQ de Bedford
- 8.8 Autorisation de gratuité – Salle Arlène-Murray – Journée des membres – Club FADOQ de Bedford
- 8.9 Soirée hommage aux bénévoles 2025 - CABBE
- 8.10 Autorisation de passage – Défi Cyclo-myélome 2025
- 8.11 Demande de contribution financière – Jardins communautaires de Bedford
- 8.12 Demande de contribution financière – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 8.13 Demande d'autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation de toilettes et de douches
- 8.14 Demande d'autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation des salles Arlène-Murray et de la salle des Loisirs au Centre communautaire Georges-Perron
- 8.15 Demande d'autorisation de fermeture des rues – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 8.16 Demande d'autorisation de vente de service de boissons alcoolisées - Société d'Agriculture de Missisquoi
- 8.17 Demande d'utilisation d'équipements incendie et ressources humaines service de sécurité incendie - Société d'Agriculture de Missisquoi

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Engagement à élaborer un plan de gestion des actifs (PGA) en eau
- 9.2 Octroi de mandat pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des actifs (PGA) en eau
- 9.3 Octroi de contrat de gré à gré pour l'entretien des espaces verts 2025-2026
- 9.4 Octroi de contrat de gré à gré pour l'entretien des espaces verts 2025 – Parc Héritage

10. Service incendie et sécurité publique

- 10.1 Autorisation de paiement – Achat d'appareils respiratoires

11. Ressources humaines

- 11.1 Dépôt de la liste des embauches au 1^{er} avril 2025
- 11.2 Adoption de la rémunération du personnel électoral
- 11.3 Autorisation de signature de la lettre d'entente #3 et #4 avec le syndicat Unifor

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 14 janvier 2025
- 12.2 Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 11 février 2025
- 12.3 Lettre du ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec relativement à une entente pour le remplacement des conduites des rues Philipsburg, Taylor, Best et Dutch (route 235)

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 1^{er} avril 2025 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette
Pierre Le Blanc
Mona Beaulac

Marie-Pier Tougas
Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

25-04-111

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

25-04-112

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour sans modification.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 28 mars sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

25-04-113

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

ADOPTÉE

- N.M. **Tour de table des membres du conseil**
- 25-04-114 **Amendement du calendrier des séances régulières 2025**
- Considérant la tenue des élections municipales du 2 novembre 2025;
- Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- D'amender le calendrier des séances régulières du conseil municipal 2025 de la façon suivante :
- D'annuler la séance du mardi 7 octobre 2025 et de la remplacer par la tenue d'une séance mercredi le 1^{er} octobre 2025.
- Qu'un avis public du contenu de ce calendrier amendé soit publié sur le site Internet de la Ville de Bedford et sur le babillard de la Ville.
- ADOPTÉE
- 25-04-115 **Autorisation de paiement – Inscription au congrès FQM 2025**
- Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'il est opportun pour les élus de la Ville de participer aux activités de la FQM;
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini
- Que ce conseil autorise le paiement de l'inscription des élus au congrès 2025 de la FQM qui a eu lieu les 25, 26 et 27 septembre prochain.
- Que ce conseil accorde une allocation de dépenses journalières de 80 \$ à chacun des membres du conseil participant audit congrès.
- « Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 25-04-116 **Demande de subvention auprès du programme 4 500 bornes**
- Considérant que la Ville de Bedford souhaite offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques par l'achat et l'installation d'une borne de recharge double dans un stationnement sous la bannière du Circuit électrique ;
- Considérant que la Ville désire faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte qu'elle en fasse partie à condition d'adhérer aux règles de fonctionnement du Circuit électrique ;
- Considérant que la Ville et Hydro-Québec souscrivent aux principes du développement durable et de l'électrification des transports, et qu'elles désirent par le partenariat en poursuivent la promotion auprès de ses citoyens et leurs clientèles respectives ;
- Considérant que la Ville a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme de subvention des 4 500 bornes d'Hydro-Québec et que le projet a été retenu par cette dernière ;

25-04-116
(suite)

Considérant que la Ville doit devenir partenaire d'Hydro-Québec pour déployer des bornes de recharge sous la bannière du Circuit électrique ;

Considérant que la Ville doit signer l'entente de contribution financière pour obtenir la subvention d'Hydro-Québec ;

Considérant que la Ville a pris connaissance des modalités du programme;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le conseil municipal autorise la signature des ententes de partenariat avec Hydro-Québec et de sa contribution financière.

Que le directeur général, Richard Joyal, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Bedford, tous les documents relatifs à la demande de subvention du programme 4 500 bornes.

ADOPTÉE

25-04-117

Mouvement de sensibilisation pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs pour le mois de mai 2025

Considérant que la santé des abeilles et d'autres insectes pollinisateurs fait face à plusieurs menaces importantes depuis plusieurs années;

Considérant que la Ville de Bedford propose des solutions concrètes pour aider les abeilles et autres insectes pollinisateurs en invitant sa population à retarder de quelques semaines la première tonte de leur pelouse;

Considérant que la Ville de Bedford a autorisé l'implantation de ruches d'abeilles aux étangs d'épuration;

Considérant que toute la population ne se sent pas interpellée de la même façon;

Considérant qu'il est contraignant pour la Ville de Bedford de s'engager à retarder la tonte du gazon de la majorité des terrains municipaux;

Considérant que la Ville de Bedford suspend pour le mois de mai l'application de l'article 2.2.7 du Règlement numéro 690-10 sur les nuisances pour les propriétaires désirant retarder la tonte de leur pelouse de quelques semaines afin de laisser pousser les pissenlits;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'autoriser la suspension de l'application de l'article 2.2.7 du Règlement numéro 690-10 sur les nuisances pour la durée du mois de mai 2025.

ADOPTÉE

25-04-118

Avis de motion du projet de règlement numéro 726-25-4 modifiant certaines dispositions du règlement 726-18, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle

La conseillère Marie-Pier Tougas donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 726-25-4 modifiant le Règlement 726-25-4, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle.

25-04-118 (suite) Je dépose et présente le projet de règlement numéro 726-25-4 modifiant le Règlement 726-25-4, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

25-04-119 **Adoption du Règlement numéro 655-25-4 remplaçant le règlement numéro 655-03, tel qu'amendé, concernant la paix, l'ordre et les nuisances**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mars 2025, par monsieur le conseiller Daniel Audette par le biais de la résolution 25-03-75;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance du conseil municipal et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 655-25-4 modifiant le règlement numéro 655-03, tel qu'amendé, concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

Que ce règlement abroge les Règlements numéros 655-03, 655-10-01, 655-13-01, 655-15-01, 655-18-25 et 655-22-01.

ADOPTÉE

25-04-120 **Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de mars 2025**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 31 mars 2025, au montant de 597 286,96 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 31 mars 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-04-121 **Autorisation de paiement – Adhésion UMQ 2025**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2025, et ce pour une cotisation d'un montant de 7 167,77 \$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-122

Emprunt au fonds de roulement 2025 pour le financement de certains projets autorisés lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2025-2026-2027

Considérant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 conformément à la résolution numéro 24-12-390;

Considérant que certains projets nécessitent un emprunt au fonds de roulement pour le financement de ces projets;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le directeur général et trésorier à emprunter la somme de 249 000 \$ au fonds de roulement pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Travaux publics	Amélioration aréna	123 500,00 \$
Travaux publics	Camionette	50 000,00 \$
Travaux publics	Treuil forestier	5 000,00 \$
Travaux publics	Purgeur d'eau	8 000,00 \$
Loisirs	Piste BMX	5 000,00 \$
Loisirs	Pumptrack	1 500,00 \$
Loisirs	Parc à chien	25 000,00 \$
Loisirs	Tables bistro	6 000,00 \$
Loisirs	Lumières + décors Noël	25 000,00 \$
		249 000,00 \$

Que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 3 à 5 ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

ADOPTÉE

25-04-123

Approbation de la programmation révisée de la TECQ 2019-2024

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Considérant que la Ville de Bedford doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que la Ville de Bedford s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

25-04-123
(suite)

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation des travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

25-04-124

Autorisation de paiement – Contribution annuelle 2025 - OHBM

Considérant que la Société d'Habitation Québec (SHQ) a communiqué le 3 décembre 2024, le budget annuel de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2025, la contribution de la Ville de Bedford étant de 30 080 \$.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil approuve le budget annuel de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi en date du 3 décembre 2024 et autorise le paiement de la contribution annuelle de la Ville de Bedford au montant de 30 080 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-125

Autorisation de paiement – Budget révisé 2025 OHBM

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 3 mars 2025, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2025, la contribution de la Ville passant de 30 080 \$ à 30 404 \$.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 3 mars 2025 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 30 404 \$;

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 324 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-126

Annulation du financement par l'excédent de fonctionnement non affecté – Exercice financier 2024

Considérant que certains projets ont été financés par l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'exercice financier 2024;

Considérant que des projets ont des variations entre le financement prévu et la dépense réelle et que des variations sont présentées au tableau ci-dessous :

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Eau	Mise à niveau usine filtration	- \$	110 636,62 \$	110 636,62 \$	110 636,62 \$
Travaux publics	Bouclage Cyr & Bâtisseurs	200 000,00 \$	- \$	(200 000,00) \$	(200 000,00) \$
Loisirs	Améliorations aréna	- \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
					(74 363,38) \$

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'annuler le financement par l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'exercice financier 2024 pour un montant de 74 363,38 \$.

D'autoriser le directeur général et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

25-04-127

Financement par l'excédent de fonctionnement affecté à l'aréna – Exercice financier 2024

Considérant que des travaux d'améliorations ont été effectués à l'aréna en 2024;

Considérant qu'une somme de 20 000,00\$ a été réservée à même l'excédent de fonctionnement;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De financer par l'excédent de fonctionnement affecté à l'aréna pour l'exercice financier 2024 pour un montant de 20 000,00 \$.

D'autoriser le directeur général et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

25-04-128

Appropriation d'un montant à l'excédent de fonctionnement non affecté pour le financement d'activités de fonctionnement 2024 reporté à l'exercice financier 2025

Considérant que le financement pour des activités de fonctionnement a été autorisé par le Conseil au cours de l'exercice financier 2024;

Considérant que certaines activités sont en cours de réalisation ou n'ont pu être réalisées au 31 décembre 2024;

25-04-128
(suite)

Considérant que la Ville désire poursuivre la réalisation des projets du tableau suivant ainsi que l'appropriation du financement correspondant à chacun des projets;

Service	Description	Montant Alloué
Administration	Refonte site internet	30 000 \$
Travaux publics	Plantations	7 000 \$
Travaux publics	Amélioration des parcs	15 000 \$
		52 000 \$

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le directeur général à approprier la somme de 52 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation des dits projets.

ADOPTÉE

N.M. **Dépôt du registre des permis du mois de mars 2025**

N.M. **Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 24 mars 2025**

25-04-129 **PIIA – 11, rue des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 434 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, datés du 2024-02-26 ;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence au plan d'architecture sont maintenant :

- De l'acier couleur gris orageux sur la portion AC1 ;
- De l'acier couleur gris orageux sur la portion AC2 ;
- De l'acier de couleur « liège norwood » posé à la verticale sur la portion AC3 ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-04-130

PIIA – 21, rue des Bâisseurs

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 425 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, datés du 2024-02-26 ;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence au plan d'architecture sont maintenant :

- De l'acier couleur blanc pur de style board and batten sur la portion AC1 ;
- De l'acier couleur blanc pur sur la portion AC2 ;
- De l'acier de couleur « distinction désert » sur la portion AC3 ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-04-131

PIIA – 26, rue des Bâisseurs

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 420 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, datés du 2024-02-26 ;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence au plan d'architecture sont maintenant :

- De l'acier couleur blanc pur de style board and batten sur la portion AC1 ;
- De l'acier couleur blanc pur sur la portion AC2 ;
- De l'acier de couleur « distinction désert » sur la portion AC3 ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-04-132

PIIA – 5, rue Rivière – Remplacement de fenêtres

Considérant la demande soumise afin d'approuver le remplacement des fenêtres de la résidence par des fenêtres à guillotine avec des carreaux et de remplacer la porte d'entrée principale ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-04-133

Dérogation mineure – 22, rue Hébert – Piscine en cour avant

Considérant la demande soumise afin de permettre l'implantation d'une piscine hors-terre et ses équipements dans la cour avant de la résidence du 22, rue Hébert et localisée à une distance de 2.13 mètres de la ligne de la rue Fortin ;

Considérant que le règlement de zonage 699-11, tel qu'amendé, autorise les piscines en cour avant, à la condition de respecter une distance de 5 mètres de la ligne avant qui ne présente pas la façade de la résidence ;

Considérant que l'espace disponible sur le terrain est restreint avec les différents équipements qui y ont été installés ;

Considérant l'emprise de la rue Fortin est très large, minimisant visuellement l'impact de la présence de la piscine en cour avant ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure et de permettre l'implantation de la piscine et ses équipements dans la cour avant, à 2.13 mètres de la ligne de la rue Fortin.

ADOPTÉE

25-04-134

Autorisation de signature du protocole d'entente relatif aux modalités d'accessibilité réciproque et à l'utilisation des infrastructures scolaires et municipales entre la ville de Bedford et la Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Considérant les fonctions et pouvoirs de la Ville, tels que décrits à l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 8 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

Considérant que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC), au nom du ministère de l'éducation du Québec (MÉQ), est gestionnaire des infrastructures scolaires visées par la présente entente, situées sur le territoire de la Ville;

Considérant que la Ville est propriétaire des différentes infrastructures et des équipements visés par la présente entente, situés sur le territoire de la Ville;

Considérant la volonté des parties de rendre leurs infrastructures respectives accessibles à la population;

Considérant l'intérêt des parties à collaborer à la réalisation de leurs missions respectives lesquelles incluent notamment le développement de saines habitudes de vie;

25-04-134
(suite)

Considérant que les parties souhaitent développer et bonifier leur offre d'activités tout en tentant d'éviter le dédoublement de celles adressées à une même clientèle;

Considérant que les parties reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles ayant notamment pour objectifs de :

- a) prioriser et favoriser sur le territoire commun qu'elles desservent, l'utilisation optimale des infrastructures susceptibles de répondre aux besoins éducatifs et de loisirs de la population;
- b) contribuer à rehausser la qualité de vie de la population par le biais d'activités et de programmes éducatifs et de loisirs ;

Considérant que pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de définir les engagements des parties ainsi que d'établir les priorités d'utilisation des infrastructures afin d'en faire l'usage optimal, sans porter atteinte à l'autonomie des parties;

Considérant que le principe de base de l'entente est de favoriser un échange équitable de services;

Considérant la volonté des parties de mettre leur entente par écrit de sorte que les engagements des parties et leurs modalités soient bien compris par tous les intervenants impliqués dans cette entente;

Considérant la volonté des parties de réunir et faire connaître, en une seule entente, les partenariats financiers entre les parties;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le directeur général, Richard Joyal, à signer le protocole d'entente relatif aux modalités d'accessibilité réciproque et à l'utilisation des infrastructures scolaires et municipales entre la Ville de Bedford et la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

ADOPTÉE

25-04-135

Actions pour minimiser les enjeux de la tenue d'un camp de jour municipal

Considérant que la Ville de Bedford sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

Considérant que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

Considérant que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

Considérant que ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

Considérant que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte ce qui oblige à offrir des services adaptés dans ces camps de jour pour les enfants ayant des besoins particuliers ;

Considérant tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

Considérant également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers, physique et psychologique sont en nette croissance d'année en année;

25-04-135
(suite)

Considérant l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

Considérant la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil de la Ville de Bedford soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE

25-04-136

Octroi de contrat et autorisation paiement – Travaux à la cuisine collective du Centre Communautaire Georges-Perron

Considérant que la Ville de Bedford a fait une demande de prix pour des travaux à la cuisine collective du Centre Communautaire Georges-Perron soit pour des armoires, des comptoirs ainsi que la prise de mesures et l'installation;

Considérant qu'il est nécessaire de rendre cette cuisine fonctionnelle pour des activités à venir;

Considérant l'obtention d'une subvention de 25 000\$ d'Emploi et Développement social Canada;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil octroi le contrat à Cuisine Despros. et ce, pour un montant de 18 896,14 \$, incluant les taxes applicables, pour les travaux de rénovation de la cuisine collective au Centre Communautaire Georges-Perron.

Que ce conseil autorise le dépôt au montant de 9 448,07\$ taxes incluses.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-137

Octroi de contrat de gré à gré pour la peinture des terrains de pickleball

Considérant le projet des terrains de pickleball en 2025;

Considérant que la Ville de Bedford a besoin de retenir les services d'une entreprise pour effectuer la peinture desdits terrains de pickleball;

Considérant les propositions reçues;

Considérant que Playtec (9386-3025 Québec inc.) a présenté une offre de services en date du 3 mars 2025 au montant de 96 263,97 \$ taxes incluses, pour faire la peinture SportMaster pour les terrains de pickleball;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil octroie le contrat à Playtec (9386-3025 Québec inc.) au montant de 96 263,97 \$ taxes incluses, pour faire la peinture des terrains de pickleball.

D'autoriser monsieur Richard Joyal, directeur général, à signer le contrat d'entreprise (document no. C25072) pour et au nom de la Ville de Bedford pour l'application de peinture de type SportMaster sur les nouveaux terrains de pickleball.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-138

Autorisation de gratuité – Salle Arlène-Murray – Souper-spectacle - Le Repaire

Considérant que le RePaire-Espace collectif pour l'apprentissage en famille est en campagne de financement et souhaite récolter les fonds nécessaires pour organiser des sorties éducatives et culturelles à ses membres;

Considérant qu'une demande de gratuité pour l'utilisation de la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron a été déposée afin de pouvoir y tenir son souper-spectacle annuel le 20 septembre 2025;

Considérant que Le RePaire Espace-collectif est un organisme reconnu par la Ville de Bedford;

Considérant que la salle Arlène-Murray est disponible à cette date;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'organisme le RePaire à utiliser la Salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron afin de pouvoir y tenir son souper-spectacle le 20 septembre 2025 et ce, sans frais.

Que ce conseil autorise l'organisme le RePaire à vendre et à servir des boissons alcoolisées lors de cet évènement.

ADOPTÉE

25-04-139

Autorisation de gratuité – Salle Arlène-Murray – Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead

Considérant la demande soumise à la Ville par la Fondation Lévesque-Craighead de Bedford et Région, afin de procéder à la tenue de sa Journée spaghetti comme levée de fonds;

Considérant que le projet consiste à offrir un dîner et un souper spaghetti le vendredi 17 octobre prochain;

Considérant que le tout sera servi sous forme de service à l'auto;

Considérant que la nomination d'un employé de la maintenance est souhaitée pour faciliter l'accès aux locaux;

Considérant que la demande implique également les éléments suivants :

Pour le jeudi 16 octobre 2025:

- l'accès du Centre communautaire Georges-Perron pour la préparation et la cuisson des pâtes;
- l'accès à la cuisine et au frigidaire de la salle Arlène-Murray.

Pour le vendredi 17 octobre 2025:

- L'accès aux entrées et au stationnement du Centre communautaire Georges- Perron pour le service à l'auto.

Pour le samedi 18 octobre 2025:

- tôt le matin, avoir accès aux équipements de conciergerie;

Considérant que la salle est disponible aux dates demandées;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la Fondation Lévesque Craighead Bedford et Région à tenir sa levée de fonds de type dîner et souper spaghetti, servi sous forme de service à l'auto, le vendredi 17 octobre prochain, au Centre communautaire Georges-Perron.

Que ce conseil accorde les demandes suivantes, et ce, sans frais :

Pour le jeudi 16 octobre :

- l'accès du Centre communautaire Georges-Perron pour la préparation et la cuisson des pâtes;
- l'accès à la cuisine et au frigidaire de la salle Arlène-Murray.

Pour le vendredi 17 octobre :

- L'accès aux entrées et au stationnement du Centre communautaire Georges-Perron pour le service à l'auto.

Pour le samedi 18 octobre :

- tôt le matin, avoir accès aux équipements de conciergerie.

ADOPTÉE

25-04-140

Autorisation de gratuité – Salle Arlène-Murray et autorisation de demande de permis de boisson – Dîner de Noël du Club de la FADOQ de Bedford

Considérant que cette année le Club de la FADOQ de Bedford et région organisera un dîner de Noël le 6 décembre 2025;

Considérant qu'ils auront besoin de l'installation des tables rondes, nappes et chaises pour environ 120 personnes ainsi qu'un accès à la cuisine pour traiteur;

Considérant que le Club aura également besoin d'une autorisation afin de faire une demande de permis pour autoriser les convives à apporter leur boisson;

Considérant que la salle Arlène-Murray est disponible à cette date;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde au Club de la FADOQ de Bedford et région l'utilisation de la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, des tables et des nappes à condition que le Club défraie les coûts du nettoyage, pour le dîner de Noël qui se tiendra le 6 décembre prochain, et ce, sans frais.

Que ce conseil autorise le Club de la FADOQ de Bedford et région à faire une demande de permis d'alcool pour autoriser les convives à apporter leur boisson.

ADOPTÉE

25-04-141

Autorisation de gratuité – Salle Arlène-Murray – Journée des membres – Club FADOQ de Bedford

Considérant qu'encore une fois cette année le Club de la FADOQ de Bedford et régions organisera une Journée des membres qui est à la fois une rencontre administrative, mais aussi une bonne occasion de socialiser entre aînés le 28 août 2025;

Considérant que la salle Arlène-Murray est disponible à cette date;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde au Club de la FADOQ de Bedford et région l'utilisation de la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, pour une journée d'activités qui se tiendra le 28 août prochain, de 13h00 à 20h00 et ce, sans frais.

ADOPTÉE

25-04-142

Soirée hommage aux bénévoles 2025 - CABBE

Considérant que dans le cadre de la semaine de l'Action Bénévole, le Centre d'action Bénévole de Bedford et Environ (CABBE) veut souligner l'apport significatif des bénévoles;

Considérant que pour ce faire, un souper suivi d'une conférence ayant pour thème : « Aidez-moi » se tiendra le samedi 26 avril 2025 à 17h00, au Centre de santé Eurospa situé au 455, rue de l'église S, Saint-Ignace-de-Stanbridge;

Considérant que le CABBE tient à honorer les bénévoles de la région et demande à la Ville de Bedford de soumettre le nom d'un bénévole qui sera honoré lors de cette soirée;

Considérant que le coût d'un billet incluant le souper et la conférence représente un montant de 40 \$ par personne;

25-04-142
(suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise l'achat de 6 billets pour le souper suivi d'une conférence organisée par le Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ devant se tenir le 26 avril 2025 à 17h00 prochain, le tout représentant un montant total de 240 \$.

Que ce conseil ne désire pas nommer un bénévole et ne procédera pas à l'attribution d'un cadeau en lien avec la demande du CABBE.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-143

Autorisation de passage – Défi Cyclo-myélome 2025

Considérant la demande déposée par l'organisme Défi Cyclo-myélome concernant la tenue d'une activité cycliste annuelle qui se tiendra le samedi 24 mai 2025;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la tenue d'une partie de l'évènement sur le territoire de la Ville de Bedford et plus spécifiquement selon les tracés déposés, le samedi 24 mai 2025.

Que ce conseil formule une demande à l'organisation du Défi Cyclo- myélome afin d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

25-04-144

Demande de contribution financière – Jardins communautaires de Bedford

Considérant la demande d'aide financière reçue des organisme partenaires du Jardin communautaire de Bedford;

Considérant que c'est un lieu de rassemblement où les résidents peuvent cultiver leurs propres aliments et peuvent aussi approvisionner le Frigo-partage et divers organismes locaux;

Considérant les données de la direction de santé publique qui démontre la montée de l'insécurité alimentaire et de la défavorisation à Bedford;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 1 000 \$ pour couvrir une partie des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du Jardin communautaire.

Que ce conseil promeuve l'activité ainsi que la recherche de bénévoles sur son site internet et le tableau interactif de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-145

Demande de contribution financière – Société d’Agriculture de Missisquoi

Considérant la demande d’aide financière reçue de la Société d’Agriculture de Missisquoi pour les activités prévues pour 2025;

Considérant qu’il s’agit de la 200^e édition et que certains dignitaires ou représentants de d’autres expositions seront présents;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise une contribution d’un montant de 5 000 \$ versé pour la 200^e édition de l’Exposition Agricole de Bedford qui se tiendra du 6 au 10 août 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-146

Demande d’autorisation à la Société d’Agriculture de Missisquoi – Utilisation de toilettes et de douches

Considérant la demande de la Société d’Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l’utilisation des toilettes du Centre Communautaire Georges-Perron pour les événements suivants :

- Gymkhana : 20-22 juin 2025;
- Gymkhana : 11-13 juillet 2025;
- Expo Agricole de Bedford : 7-10 août 2025;

Considérant la demande de la SAM également pour l’utilisation des douches de l’aréna pour l’Expo Agricole, du 6 août au 10 août 2025 (incluant la journée de la Parade);

Considérant que la Ville de Bedford a fait l’acquisition de toilettes chimiques;

Considérant que la valeur de cette gratuité est d’environ 2 571\$;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise l’accès aux salles de toilettes du Centre Communautaire Georges-Perron pour la tenue de l’Expo Agricole qui se tiendra du 7 au 10 août 2025, et ce gratuitement.

Que ce conseil accepte de mettre jusqu’à 7 toilettes chimiques à la disposition de la SAM gratuitement pour leurs événements Gymkhana du 20 au 22 juin ainsi que les 11 et 13 juillet 2025, à la condition que l’organisme s’occupe de la vidange et de l’entretien des dites toilettes chimiques.

Que ce conseil autorise l’accès aux douches de l’aréna lors de l’Expo Agricole du 7 au 10 août 2025, selon l’horaire suivant :

- Mercredi : 8 à 16 heures;
- Jeudi, vendredi et samedi : 8 à 21 heures;
- Dimanche : 8 à 18 heures.

ADOPTÉE

25-04-147

Demande d'autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation des salles Arlène-Murray et de la salle des Loisirs au Centre communautaire Georges-Perron

Considérant la demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l'utilisation des salles Arlène-Murray et des Loisirs pour la tenue de l'Expo Agricole en 2025;

Considérant que la demande pour la salle Arlène-Murray est pour tenir le vin d'honneur le 6 août 2025 avant la parade ainsi que pour créer un espace « Agroinnov » où des kiosques seraient installés pour démontrer des percées technologiques;

Considérant que la demande pour la salle des Loisirs est pour installer des artefacts du Musée Missisquoi ou autres et reconstituer un magasin général permettant d'exposer l'agroalimentaire de l'époque;

Considérant que ces 2 salles sont disponibles aux dates demandées;

Considérant que la valeur de cette gratuité est d'environ 2 480\$;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise l'accès aux 2 salles et la cuisine du Centre Communautaire Georges-Perron pour la tenue de l'Expo Agricole qui se tiendra du 6 au 10 août 2025, et ce gratuitement.

ADOPTÉE

25-04-148

Demande d'autorisation de fermeture des rues – Société d'Agriculture de Missisquoi

Considérant que la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) tiendra l'Exposition agricole de Bedford du 6 au 10 août 2025 et tiendra sa parade dans les rues mercredi le 6 août 2025;

Considérant que la valeur de cette autorisation est d'environ 475\$;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise à la Société d'Agriculture de Missisquoi le droit de passage dans les rues de la Ville de Bedford pour la parade annuelle de l'Exposition agricole de Bedford devant avoir lieu mercredi le 6 août 2025 en soirée.

Que ce conseil autorise également la fermeture de certaines rues et soutient l'interdiction de stationner sur la rue Principale pour la durée de ladite parade.

ADOPTÉE

25-04-149

Demande d'autorisation de vente de service de boissons alcoolisées – Société d'Agriculture de Missisquoi

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) à vendre et à servir des boissons alcoolisées lors des événements suivants :

Gymkhana : du 20 au 22 juin 2025;
Gymkhana : du 11 au 13 juillet 2025;
Exposition agricole : du 7 au 10 août 2025.

ADOPTÉE

25-04-150

Demande d'utilisation d'équipements incendie et ressources humaines service de sécurité incendie – Société d'Agriculture de Missisquoi

Considérant la demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l'utilisation d'équipements incendie et de ressources humaines du SSI lors de la parade du 6 août 2025 et de l'Exposition agricole de Bedford qui se tiendra du 7 au 11 août 2025;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil mandate le directeur général afin de déterminer avec la Société d'Agriculture de Missisquoi les besoins en équipements et en ressources humaines du service de sécurité incendie lors de la tenue de l'Exposition agricole de Bedford de 2025.

ADOPTÉE

25-04-151

Engagement à élaborer un plan de gestion des actifs (PGA) en eau

Considérant que la ville de Bedford reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service continu;

Considérant que la ville de Bedford a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

25-04-151
(suite)

Que la ville de Bedford s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

Que la municipalité s'engage à transmettre au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

Que le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise la direction générale à faire le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE

25-04-152

Octroi de mandat pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des actifs (PGA) en eau

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant l'offre de services professionnels 5367TT de la firme Tetra Tech pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau).

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que la Ville de Bedford accepte l'offre de services professionnels 5367TT de la firme Tetra Tech, selon une enveloppe budgétaire de 20 000 \$ plus les taxes applicables pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau).

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-153

Octroi de contrat de gré à gré pour l'entretien des espaces verts 2025-2026

Considérant que la Ville doit assurer l'entretien des espaces verts sur son territoire;

Considérant que le contrat d'entretien préalablement octroyé pour l'année 2024 et 2025 est venu à échéance;

Considérant que la Ville de Bedford est satisfaite des services de l'entretien des espaces verts offerts par Monsieur Stephen Caron durant les années antérieures;

Considérant M. Stephen Caron a présenté une offre de services en date du 12 mars 2025 au montant de 23 558,38 \$ taxes incluses, pour l'entretien des espaces verts pour la saison 2025 et au montant de 23 558,38 \$ taxes incluses, pour l'année 2026;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroie le contrat de gré à gré pour l'entretien des espaces verts de la Ville de Bedford à Monsieur Stephen Caron pour un montant de 47 116,76 \$, taxes incluses, pour les saisons estivales de 2025 et de 2026.

Que les sommes pour l'année 2026 soit prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-154

Octroi de contrat de gré à gré pour l'entretien des espaces verts 2025 – Parc Héritage

Considérant que la Ville doit assurer l'entretien des espaces verts au Parc Héritage;

Considérant les propositions reçues;

Considérant que Gazon Barbu a présenté une offre de services en date du 19 mars 2025 au montant de 17 027,80 \$ taxes incluses, pour l'entretien des espaces verts pour la saison 2025 au Parc Héritage.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie pour et au nom de la Fiducie d'utilité sociale du Parc Héritage le contrat pour l'entretien des espaces verts du Parc Héritage à Gazon Barbu pour un montant de 17 027,80 \$, taxes incluses, pour la saison estivale de 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-155

Autorisation de paiement – Achat d'appareils respiratoires

Considérant la nécessité de renouveler une partie des appareils respiratoires servant aux pompiers en mesure d'urgence;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement à L'Arsenal au montant de 34 481,01 \$, (incluant les taxes applicables) pour l'achat d'appareils respiratoires.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt de la liste des embauches au 1^{er} avril 2025

25-04-156

Adoption de la rémunération du personnel électoral

Considérant l'élection générale qui se tiendra le 2 novembre 2025 ;

Considérant que l'article 88 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* autorise le conseil municipal à établir la rémunération différente à celle fixée par le ministre pour les membres du personnel électoral ;

Considérant la résolution numéro 21-08-269 relativement à la rémunération pour les élections de 2021;

Considérant que le président d'élection recommande les tarifs suivants pour les élections de 2025;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

25-04-156
(suite)

Que ce conseil fixe la rémunération du personnel électoral soit telle que ci-après :

- Président d'élection : 2 700 \$
- Secrétaire d'élection : 1 800 \$
- Adjoint au président : 1 350 \$

Commission de révision

- Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale, a le droit de recevoir une rémunération de 25 \$ / heure

Vote par anticipation et jour du scrutin

PRIMO : 25 \$ / heure
 Scrutateur : 23 \$ / heure
 Secrétaire du bureau de vote : 21 \$ / heure
 Table de vérification : 20 \$ / heure

Si le scrutateur et le secrétaire sont rappelés le jour du scrutin pour le dépouillement du vote par anticipation : 3 heures minimum

Personnel en disponibilité : 75 \$

Tarif aux séances de formation : 50 \$
 Autres membres du personnel requis : 19 \$ / heure

Rémunération du trésorier :

Le trésorier de l'élection a le droit de recevoir pour la production de rapports et autres documents reliés à l'élection un montant de 50 \$ par candidat;

Tous les salaires indiqués ci-dessous peuvent être cumulatifs pour une même personne occupant plusieurs postes.

Que ce conseil abroge la résolution numéro 21-08-269 relativement à la rémunération du personnel électoral en 2021.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-04-157

Autorisation de signature de la lettre d'entente #3 et #4 avec le syndicat Unifor

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre d'entente #3 relative à l'ajustement des postes de journalier au service de la maintenance (Aréna) – Service des travaux publics et de la lettre d'entente #4 concernant le 4e employé au service de la maintenance ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
 Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le directeur général, Richard Joyal, et la directrice générale adjointe, Catherine Nadeau, à signer la lettre d'entente #3 et #4 pour et au nom de la Ville de Bedford avec le syndicat Unifor.

ADOPTÉE

- N.M. **Dépôt du procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 14 janvier 2025**
- N.M. **Dépôt du procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 11 février 2025**
- N.M. **Dépôt d'une lettre du ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec relativement à une entente pour le remplacement des conduites des rues Philipsburg, Taylor, Best et Dutch (route 235)**
- N.M. **Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**
- L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 28 mars sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.
- Trois (3) personnes se prévalent de la période de questions comme suit :
- Concernant le jardin communautaire, est-ce que le concept pourrait changer et est-ce que Brigitte va être encore là? Est-ce possible de faire la promotion du Jardin Communautaire pour inviter les organismes locaux?
 - Pour l'écocentre, qu'est-ce qu'on fait avec notre carte d'accès? Est-ce que les travaux publics vont réparer les trottoirs sur la rue Élisabeth (surtout entre Leclair et Champagne)? Est-ce que la Ville va être présente sur les terrains derrière la rue Élisabeth lorsque le gouvernement fédéral va passer pour faire l'évaluation des dommages (situation des Goglus)? Allez-vous proposer au promoteur du projet derrière la rue Élisabeth de faire un échange de terrains avec le Projet Héritage?
 - Est-ce que la SAAQ va déménager avec la nouvelle caserne? Par rapport au sujet 4.5, est-ce que la Ville va laisser pousser les pissenlits et faire la promotion de la suspension de l'article du règlement? Avez-vous discuté de la possibilité de protéger à perpétuité le boisé derrière la rue Victoria?

25-04-158

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la séance soit levée à 19h54.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière